



Le 2 septembre 2021

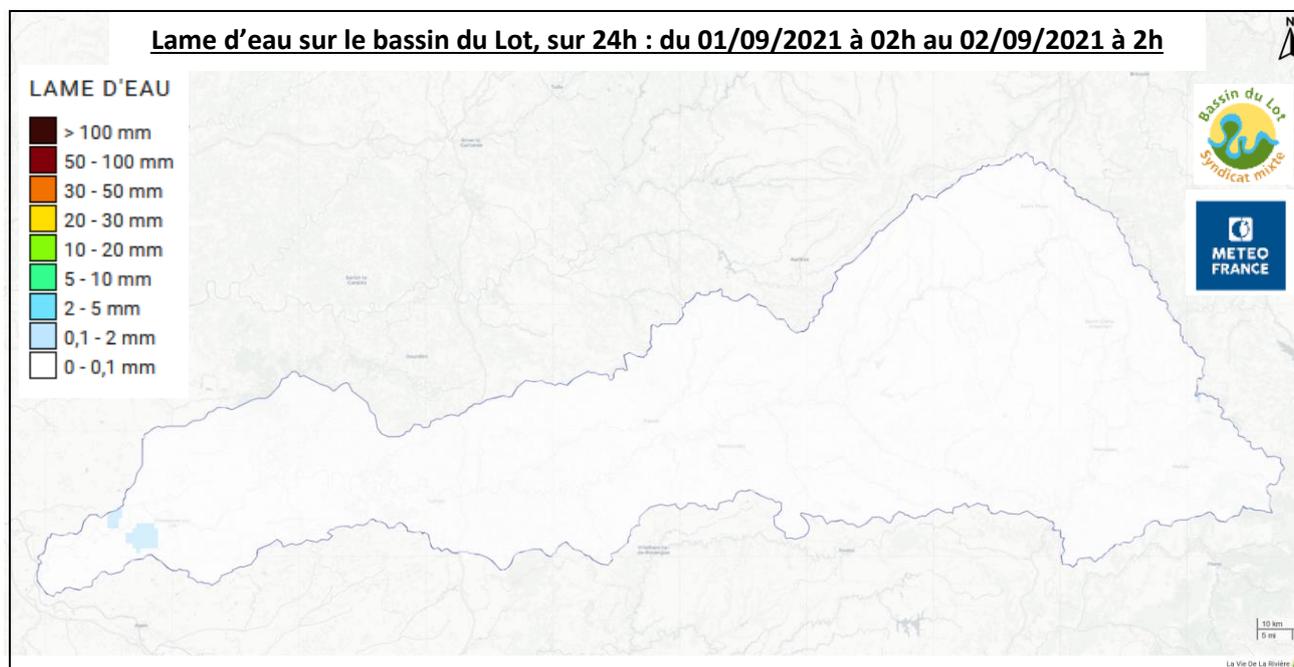
## - Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°10

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1<sup>er</sup> juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33<sup>e</sup> campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



<https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>



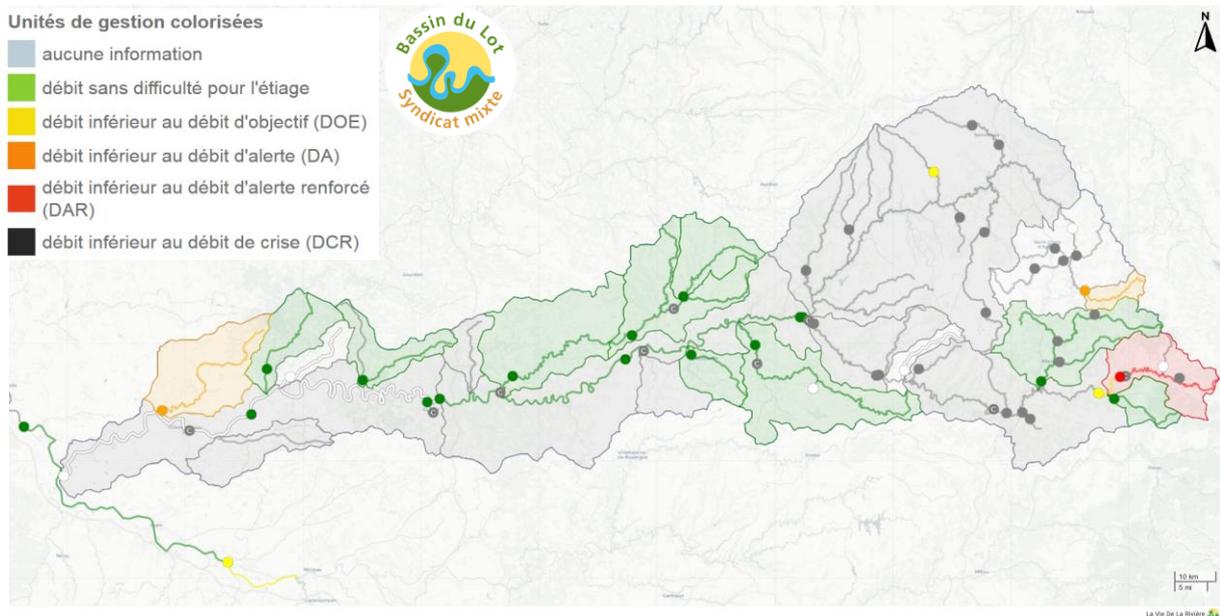
### **Pluviométrie sur le bassin :**

Depuis jeudi dernier, le temps est estival sur le bassin versant. Le thermomètre affiche des températures proches voire au-dessus des normales de saison.

De rares averses sont à prévoir dans la journée de demain, potentiellement accompagnées d'orages. La lame d'eau sera assez faible, environ 9 mm en amont d'Entraigues et 6 mm en aval. Les températures grimperont à nouveau dimanche et lundi avant une nouvelle perturbation orageuse à partir de mardi.

### **Hydrologie du bassin :**

La baisse des écoulements se poursuit sur le bassin du Lot. Les affluents du Lot domaniaux résistent encore et seules les stations de la Lède à Casseneuil et du Vert à Labastide-du-Vert ont franchi leur débit d'alerte. En l'absence de pluies significatives ce week-end, il est probable que d'autres cours d'eau connaissent le même sort, tels que le Dourdou ou le Riou Mort. A l'amont du bassin, l'étiage s'est bien installé : quatre stations ont franchi leurs débits seuils dont celle du Lot amont à Mende [aval] qui est passée sous le débit d'alerte renforcée.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 2 septembre 2021

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.



## **Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :**

- **Lozère : Arrêté n°DDT-BIEF-2021-231-0002 du 19 août 2021**, applicable à compter du 20 août 2021 pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
  - Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin du Lot et du Bramont (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
  - Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Truyère (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
  - Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Colagne et le cours d'eau Colagne (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
  
- **Aveyron : Arrêté n°12-2021-08-24-00002 du 24 août 2021**, applicable à compter du 28 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
  - Niveau d'alerte : interdiction de 14h à 18h sur le Lot amont BASSIN
  - Niveau d'alerte : tour d'eau de niveau 1 sur le Dourdou de Conques (bassin sensible)
  - Niveau d'alerte : tour d'eau de niveau 1 sur la Diège (bassin sensible)
  
- **Lot : Arrêté n°E-2021-235 en date du 2 septembre 2021**, applicable à compter du samedi 4 septembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
  - Niveau d'alerte renforcée : - 50 % sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre (interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00)
  - Niveau d'alerte renforcée : - 50 % sur les affluents du Lot sauf Thèze, Vert, Vers et Célé (interdiction tous les jours de 8h à 20h)
  - Niveau d'alerte : - 30 % sur le Vert amont (tours d'eau de niveau 1)
  - Niveau d'alerte : - 30 % sur le Vers, la Rauze et la Sagne (interdiction tous les jours de 13h à 20h)
  - Vigilance sur la Thèze
  - Vigilance sur le Vert aval et Masse
  
- **Lot-et-Garonne : Arrêté n°47-2021-08-27-00001 en date du 27 août 2021**, applicable à compter de sa publication jusqu'au 31 octobre, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
  - Niveau d'alerte renforcée : -50 % sur la Lède NON réalimentée (interdiction 3.5 jours par semaine)
  - Niveau d'alerte : -30 % sur le Lot NON réalimenté (interdiction deux jours par semaine)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par écluse pendant



la période de soutien d'étiage du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

### Variations de débit sur le Lot réalimenté :



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Entraygues-sur-Truyère** du 27 août au 2 septembre 2021



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Faycelles** du 27 août au 2 septembre 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, a fluctué ces sept derniers jours. Faible en fin de semaine passée, elle est plutôt intense depuis lundi 30 août ce qui a permis de maintenir des débits très confortables sur le Lot domanial malgré la diminution des apports intermédiaires.

Perturbations du soutien d'étiage du Lot domanial : **Des variations de débit, accompagnées de franchissements de débits seuils au pas de temps horaire, se sont produites à plusieurs reprises dans la journée du 28 août à Faycelles** (cf. graphique des débits instantanés à Faycelles ci-dessus). **Cette perturbation s'est propagée jusqu'à Cahors**, générant un franchissement temporaire (env. 2h) du débit objectif d'étiage enregistré à la station de Cahors [Lacombe]. Il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales. Une vigilance de tous les usagers de la rivière est requise.

### Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les niveaux sont en baisse mais toujours au-dessus des cotes touristiques (cf. tableau en annexe).



## **Besoins en eau :**

### Irrigation :

Les besoins en eau des plantes diminuent progressivement, le pic de consommation est passé. Toutefois, face aux faibles précipitations prévues dans les jours qui viennent, l'irrigation doit se poursuivre sur les grandes cultures (maïs et soja notamment) et sur les cultures pérennes (arbres fruitiers, noyers...).

### Navigation :

#### ○ **Département de l'Aveyron :**

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

#### ○ **Département du Lot :**

##### Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**

##### Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°3 : la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet** en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castelfranc

#### ○ **Département du Lot-et-Garonne :**

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques diminuent sur le bassin du Lot en cette semaine de rentrée scolaire. Toutefois, les vacanciers de septembre peuvent rester nombreux.

## **Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :**

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) est assuré par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal. Il a débuté le 14 août et se poursuit à raison de 400 l/s depuis le 30 août, soit 340 l/s de plus que le débit réservé fixé à 60 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.



### **Consigne de soutien d'étiage :**

La consigne n°19 de soutien d'étiage a été passée le lundi 30 août à **12 m<sup>3</sup>/s** pour une application le mardi 31 août 00h. Elle est augmentée à **14 m<sup>3</sup>/s** ce jeudi pour une application le vendredi 3 septembre 00h. Elle sera revue le lundi 6 septembre pour le mardi 7 septembre 00h.

**Droits conventionnels cumulés depuis le 1<sup>er</sup> juillet (information au 29/08) : 9 937 000 m<sup>3</sup>**

**Volume cumulé déstocké depuis le 1<sup>er</sup> juillet (information au 29/08) : 3 445 000 m<sup>3</sup>**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

### **Prochain bulletin : jeudi 9 septembre 2021**

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, [o.kneur@valleedulot.com](mailto:o.kneur@valleedulot.com)

### **Précisions & glossaire :**

\* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m<sup>3</sup>/s depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

\*\* Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



## Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 02/09/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m<sup>3</sup>/s) :

	Jeudi 26-août-21	Vendredi 27-août-21	Samedi 28-août-21	Dimanche 29-août-21	Lundi 30-août-21	Mardi 31-août-21	Mercredi 1-sept.-21	Jeudi 2-sept.-21	Vendredi 3-sept.-21	Samedi 4-sept.-21	Dimanche 5-sept.-21	Lundi 6-sept.-21	Mardi 7-sept.-21
<b>Consigne SMBL</b>													
à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
QNR à Entraygues*	12	12	12	12	12	12	12	12	14	14	14	14	
Entraygues-aval (EDF) (12)	8.6	8.6	8.3	8	7.8	7.8	7.6						
Entraygues-Roquepailhol (12)	26.8	27.6	14.6	17.7	80.4	46.7	34.7						
Faycelles (46-12)	28.5	26.7	13.8	20.0	84.6	44.8	34.4						
Cahors-Lacombe (46)	29.0	24.0	17.7	14.0	62.4	61.6	36.9						
Coutet (EDF) (47)	26.0	28.5	25.4	16.4	29.7	76.0	44.6						
Aiguillon-Ville (47)*	30.5	35.6	31.6	24.5	20.5	73.6	60.6						
	32	-	-	-	-	68.7	69.7						

\*Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m<sup>3</sup>/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

### QNR à Entraygues\*

Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

### Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	2-sept	728.27	+2.27
Sarrans	2-sept	633.13	+3.13
Maury	2-sept	584.65	+1.15
Castelnau	2-sept	411.79	+1.29

Source : EDF

**Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)**

233 rue Président Wilson 46000 Cahors

<http://etiage.bassindulot.fr>



Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot

[www.valleedulot.com](http://www.valleedulot.com)



**Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot**

30/08/2021



**Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot**

02/09/2021

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021**

**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
(aval de la confluence Lot-Truyère)

**Consigne n° 19**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**MARDI 31 AOÛT** 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **VENDREDI 3 SEPTEMBRE** 00 h 00.  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR  
Chargée du soutien des étiages  
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com  
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021**

**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
(aval de la confluence Lot-Truyère)

**Consigne n° 20**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **14** m3/s

( **QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**VENDREDI 3 SEPTEMBRE** 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **MARDI 7 SEPTEMBRE** 00 h 00.  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR  
Chargée du soutien des étiages  
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com  
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE